

**PÉTITION EN FAVEUR DES JEUNES SE DÉCLARANT MINEURS AU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE
A l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme et de Solidarité Migrants**

**30^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT
(CIDE)**

Rappel des faits : Nous constatons depuis quelques mois :

- -que les mineurs primo-arrivants à Annecy sont rarement pris en charge à la suite d'entretiens peu bienveillants et parfois entachés d'illégalité,
- -que ces entretiens sont conduits le plus souvent par la même personne dont les comportements maintes fois signalés comme inacceptables sont encouragés depuis des années par une passivité entretenue et incompréhensible de la part de sa hiérarchie,
- -que les jeunes mineurs délaissés dans les hôtels parfois plus de 6 mois sont empêchés d'entrer en scolarisation ; cela compromet leur avenir et leur régularisation après une sortie sèche des structures éducatives à 18 ans,
- -que les démarches entreprises par les citoyens ou par les mineurs eux-mêmes visant à obtenir des stages ou des contrats d'apprentissage sont souvent refusées par le CD 74,
- -que le CD74 ne veut pas que les jeunes ouvrent des comptes pour y verser l'argent gagné en travaillant,
- - que les inégalités de traitement sont manifestes s'agissant des demandes de régularisation à 18 ans en faveur des MNA.
- -que les transferts se font dans des lieux dépourvus de structures scolaires adaptées aux MNA.

En conséquence, nous citoyens co-signataires de ce texte, unis par la conviction que les droits issus de la CIDE sont universels et s'appliquent à tous les enfants en tout lieu y compris en Haute-Savoie, demandons à Mr le Président du Conseil Départemental, Mr le Préfet et Mme la Procureur de la République, signataires d'un protocole sur l'accueil des MNA daté du 14/12/18, que soit remédié aux atteintes aux droits et aux manquements sus-évoqués.

Nom Prénom /Association	Adresse mail	Signature

